



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/14
25 octobre 2004

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-quatrième Réunion
Prague, 29 novembre – 3 décembre 2004

RETARDS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

Aperçu

1. Ce document est déposé dans le cadre du suivi des décisions prises lors de précédentes réunions du Comité exécutif au sujet des projets présentant des retards de mise en œuvre. Les rapports des agences bilatérales et d'exécution sur ces projets sont à la disposition des membres du Comité exécutif, sur demande.

2. La Section I traite des projets présentant des retards de mise en œuvre et sur lesquels des rapports ont été exigés; la Section II présente les projets sur lesquels des rapports de situation ont été exigés en raison de la lenteur de leur mise en œuvre et la Section III regroupe les projets dont les agences d'exécution ont proposé l'annulation. La Section IV examine l'incidence des projets retardés et annulés sur la conformité.

Section I : Projets présentant des retards de mise en œuvre

3. 142 projets en cours se retrouvent dans cette catégorie : il s'agit de projets dont l'achèvement était prévu il y a plus d'un an ou pour lesquels les décaissements ont eu lieu plus de 18 mois après la date d'approbation du projet. La Banque mondiale compte 48 projets dans cette catégorie, le PNUD 35, l'ONUDI 22, le PNUE 16, l'Allemagne 11, la France 8 et le Japon 2. Le Japon n'a remis aucun rapport sur ses deux projets présentant des retards mais il a remis un rapport de situation sur le projet "Assistance pour une campagne nationale d'information, d'éducation et de communication en vue de la conformité au Protocole de Montréal" mis en œuvre au Nigeria, conformément à la Décision 43/12 b).

4. Les agences d'exécution et bilatérales ont classé les causes de retards dans la mise en œuvre de ces projets en 7 catégories (A à G).

5. Le Tableau 1 regroupe toutes les causes de retards mentionnées dans les rapports des agences. Le nombre total des causes de retards dépasse le nombre de projets présentant des retards car dans certains projets les retards étaient imputables à plusieurs causes. Il ressort du Tableau 1 que la plupart des retards sont imputables à l'entreprise bénéficiaire (55) et à des événements externes (26).

Tableau 1**CATEGORIES DE RETARDS DANS LA MISE EN ŒUVRE, PAR AGENCE**

Catégorie		France	Allemagne	Banque mondiale	PNUD	PNUE	ONUDI	Total
A	Agences d'exécution ou exécutantes	1		19	3			23
B	Entreprise	1		33	11		10	55
C	Raisons techniques	3		7	6		4	20
D	Gouvernement	3		6	6		2	17
E	Externes			21	3		2	26
F	Décisions du Comité exécutif							0
G	Ne s'applique pas		3		12	3	6	24
N/D	Non disponible		8			13		21

Progrès dans l'élimination des causes de retards

6. Les agences ont signalé des progrès divers. Quarante et un projets présentant des retards à la 43^e Réunion ont été achevés et 11 projets ont fait des progrès, soit en atteignant un nouvel objectif ou en éliminant leur retard. Ces projets peuvent être considérés comme revenus à la normale et n'auront plus à fournir de rapports; la date d'achèvement indiquée dans les rapports périodiques déposés à la 43^e Réunion servira pour les prochaines évaluations des retards.

Projets présentant certains progrès

7. Soixante-huit projets se retrouvent dans cette catégorie et continueront à faire l'objet d'une surveillance. Cependant, il convient de noter que les projets approuvés il y a plus de trois ans doivent continuer à faire l'objet d'une surveillance conformément à la Décision 32/4 et ne peuvent donc être retirés de la liste des projets à surveiller avant leur achèvement final, quelle que soit l'étendue des progrès réalisés.

Projets avec des échéances

8. Un seul, parmi les trois projets pour lesquels la 43^e Réunion avait fixé des objectifs et des échéances, a atteint l'objectif fixé: le projet de mousse à Chengdu en Chine (CPR/FOA/20/INV/179). Le projet du secteur des solvants en Argentine (ARG/SOL/28/INV/91) remplit les critères d'annulation automatique et se retrouve dans la Section III.

9. Quant au dernier projet dans cette catégorie, celui du PNUE sur les modules de formation pour les PME (GLO/SEV/19/TAS/112), l'échéance du 1^e avril 2005 fixée pour son achèvement est à venir. Le PNUE a signalé des progrès dans ce projet depuis le choix d'un consultant qui est maintenant sous contrat. Selon le PNUE, la cueillette des données et la recherche sont en cours et l'agence s'attend à pouvoir terminer le projet d'ici l'échéance fixée.

Projets ne présentant aucun progrès - lettre d'annulation éventuelle

10. Les projets qui pour une première fois ne signalent aucun progrès, figurent au Tableau 2. Selon les procédures existantes, le Secrétariat enverra des avis d'annulation éventuelle pour ces projets.

Tableau 2
PROJETS SANS PROGRÈS

Agence	Code	Titre du projet	Montants nets approuvés (\$US)	Montants décaissés (\$US)
France	SYR/REF/29/INV/56	Réduction des émissions de CFC dans la climatisation centrale	143 000	8 251
BIRD	PAK/FOA/17/INV/06	Élimination du CFC-11 dans la fabrication de pellicule incorporée et moulée de mousse de PU souple à Master Group (Master Entreprises Ltd., Durafoam Ltd., Khyber Plastic and Polyme Industries Ltd., Procon En)	1 247 330	1 246 300
BIRD	PAK/FOA/23/INV/20	Projet cadre : Conversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de PU rigide (plastique thermo durci)	1 600 000	1 209 229
BIRD	PAK/FOA/23/INV/22	Conversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane (mousse flexible en plaques, mousse flexible moulée et mousse rigide) à Diamond Group of Industries	563 339	381 935
BIRD	PAK/FOA/25/INV/25	Projet cadre final : Conversion au HCFC-141b et à une technologie de gonflage à l'eau dans la fabrication de mousse de PU rigide (plastique thermo durci)	718 900	428 413
BIRD	TUR/FUM/31/INV/69	Élimination du bromure de méthyle dans le secteur des figues séchées	479 040	357 320
PNUD	LIB/FOA/32/INV/05	Élimination du CFC-11 par la conversion au chlorure de méthylène dans la fabrication de mousse de PU flexible à Sebha Unit	128 097	70 106
PNUD	LIB/FOA/32/INV/08	Élimination du CFC-11 par la conversion au chlorure de méthylène dans la fabrication de mousse de PU flexible à Ben Ghazi Unit	124 860	10 948
ONUDI	IND/PAG/34/INV/303	Conversion du CTC au mono chlorobenzène comme agent de transformation à M/S Benzo Chemical Industries, Tarapore	136 786	204
ONUDI	VEN/REF/32/INV/88	Élimination du CFC-12 par le HFC-134a et du CFC-11 par le HCFC-141b dans 7 compagnies de réfrigération commerciale (projet cadre)	403 590	227 879

Projets ne présentant aucun progrès depuis deux réunions consécutives du Comité exécutif

11. Lorsqu'un projet est classé dans la catégorie des projets avec des retards de mise en oeuvre et que l'agence ne signale aucun progrès à deux réunions consécutives du Comité exécutif, les agences d'exécution devraient fixer une échéance, en pleine coopération avec les Gouvernements concernés, pour la réalisation du prochain objectif, sachant que si cet objectif n'est pas atteint, le projet sera annulé automatiquement. Le PNUD et l'Inde ont convenu de fixer des objectifs et des échéances pour les projets suivants :

Agence	Code	Titre du projet	Montants nets approuvés (\$US)	Montants décaissés (\$US)	Objectif
PNUD	IND/ARS/28/INV/221	Élimination du CFC-11 par substitution des PAH à Syncaps.	161 518	115 215	Achèvement du projet d'ici mars 2005.
PNUD	IND/ARS/29/TAS/244	Assistance technique pour un programme technique et de sécurité, destiné à aider les PME dans la fabrication de produits aérosols (Phase I)	155 000	130 127	Achèvement du projet d'ici mars 2005.

Section II: Projets tenus de présenter des rapports de situation

12. Bien que les projets de renforcement des institutions, de stockage des halons, de formation des agents de douane, de récupération et de recyclage ainsi que de démonstration ne soient pas assujettis aux procédures d'annulation, le Comité exécutif a néanmoins décidé de continuer à les surveiller, le cas échéant (Décision 36/14 b)).

13. Aucun rapport de situation additionnel n'est exigé pour 16 des 24 projets et 6 projets devraient continuer à faire l'objet d'une surveillance. Deux projets tenus de présenter un rapport de situation pourraient être annulés à défaut de remettre un rapport à la réunion du Comité exécutif ; ils sont présentés dans la Section III. Il s'agit du projet de stockage des halons à Oman (OMA/HAL/41/TAS/08), mis en œuvre par la Banque mondiale, et du projet de mousse Global Plastic Industries au Nigeria (NIR/FOA/34/INV/91), mis en œuvre par le PNUD.

14. La poursuite de la surveillance est recommandée pour 6 projets étant donné les difficultés potentielles signalées par les derniers rapports de situation. La poursuite de la surveillance est recommandée pour les projets de stockage des halons en Thaïlande et en Turquie, mis en œuvre par la Banque mondiale. La Thaïlande a décidé d'avoir un centre d'échange électronique au lieu du stockage physique des halons, inclus dans le projet approuvé par le Comité exécutif (THA/HAL/29/TAS/121). La Banque a indiqué qu'une mission était prévue fin octobre pour fixer les prochaines étapes du projet. Pour le stockage des halons en Turquie (TUR/HAL/38/TAS/80), l'exploitant prévu par la Banque a décidé de ne plus participer au projet. Toutefois, d'autres entités ont exprimé un intérêt mais rien n'était résolu au moment de la rédaction de ce rapport. C'est pourquoi des rapports de situation additionnels sont recommandés.

15. Pour le projet de mousse Harmony au Nigeria (NIR/FOA/34/INV/89), le PNUD a indiqué que l'entreprise prétend que tous les travaux sont terminés et que certains essais ont été menés mais cette affirmation a déjà été faite auparavant sans résultats. Le coordinateur régional du PNUD a discuté de la question avec l'administrateur du Bureau de l'ozone qui a indiqué qu'il enverrait, début octobre, un membre de son équipe pour une vérification concrète et qu'il informerait le PNUD. Le PNUD prévoit informer le Comité exécutif du résultat de cette visite.

16. Dans son rapport périodique, le PNUD devait indiquer l'étendue du recyclage au Vietnam suite à l'installation des équipements de recyclage à travers deux composantes du plan de gestion des frigorigènes (VIE/REF/34/TAS/38 et VIE/REF/35/TAS/39). A l'époque, le PNUD avait indiqué qu'il attendait un rapport et les observations de son consultant. C'est pourquoi un rapport de situation additionnel avait été demandé. Selon le rapport de situation remis à la 44^e Réunion, le PNUD a reçu le rapport mais attendait encore l'évaluation de son consultant. C'est pourquoi un autre rapport de situation est recommandé.

17. L'Allemagne a signalé l'amorce de délibérations avec l'Unité nationale de l'ozone de l'Égypte en juillet 2004 afin de redémarrer le projet de récupération et de recyclage du CFC dans ce pays (EGY/REF/29/TAS/75) car, comme l'exigeait une des conditions d'approbation du projet, le prix des CFC dépasse maintenant le niveau minimum stipulé dans la décision du Comité. Une réévaluation des besoins de formation et d'équipements était prévue dans un premier temps, suivie par l'achat des équipements, leur distribution et de la formation. Un

rapport de situation additionnel est exigé puisque le projet n'a pas encore redémarré et le rapport devrait mentionner tout changement dans les besoins de formation et d'équipements.

Section III : Projets dont l'annulation éventuelle est proposée à la 44^e Réunion

18. Les projets sont annulés, soit d'un commun accord entre les agences d'exécution et les pays concernés, soit selon les procédures d'annulation de projet qui prévoient l'annulation automatique lorsque les objectifs ou les échéances ne sont pas respectés. Les activités de préparation de projet et certaines activités d'assistance technique sont annulées à la suggestion des agences d'exécution et du Secrétariat.

Annulation d'un commun accord

19. Le Secrétariat et le PNUE ont convenu d'annuler un projet qui n'implique aucun pays en particulier.

Tableau 3

PROJET DONT L'ANNULATION EST PROPOSÉE D'UN COMMUN ACCORD

Agence	Code	Titre du projet	Montants nets approuvés (\$US)	Montants décaissés (\$US)	Élimination de PAO réalisée
PNUE	GLO/SEV/34/TAS/232	Élaboration d'un système de repérage des SAO et des équipements à base de SAO	40 000	0	0

Projets annulés automatiquement conformément à la Décision 38/8

20. Les agences d'exécution ont indiqué que les deux projets mentionnés au Tableau 4 devraient être annulés automatiquement puisque les objectifs et les échéances convenus n'ont pas été atteints. Les motifs d'annulation de ces projets sont précisés dans la Décision 40/16 b) afin que le Comité exécutif puisse en tenir compte dans ses décisions d'annulation de projet. L'élimination réalisée par ces projets a été comptabilisée conformément à la Décision 39/13 b).

PROJECTS ANNULÉS AUTOMATIQUEMENT

Agence	Code	Titre du projet	Montants nets approuvés (\$US)	Montants décaissés (\$US)	Élimination de PAO réalisée	Observations
BIRD	ARG/SOL/28/INV/91	Conversion du MCF à un solvant de nettoyage aqueux à Argelite La Rioja, SA; CIMCAM, SA; Grimoldi, SA; Heliolino SAIC; Integral Metalurgica, SA; Orbis Mertig SAIC; Trosh, SA Unisol, SA et Buffalo, S.A.	216 717	85 085	2,7	Annulation automatique due au non-respect de l'échéance fixée et de l'objectif de signature des accords de subventions d'ici juillet 2004.
PNUD	MOR/FOA/23/INV/12	Élimination des CFC dans la fabrication de mousse flexible (plaques) à Sodiflex et Tiznit Plastic S.A.	517 300	505 820	85	Non-respect des conditions de la Décision 42/15(i) (v).

Annulation sous réserve d'un rapport à la 44^e Réunion

21. Il y a cinq projets qui risquent l'annulation à moins qu'un rapport ne soit déposé lors de la Réunion du Comité exécutif.

Tableau 5**ANNULATION DE PROJETS SOUS RÉSERVE D'UN RAPPORT À LA RÉUNION**

Agence	Code	Titre du projet	Montants nets approuvés (\$US)	Montants décaissés (\$US)	Élimination de PAO réalisée
France	IRA/SEV/26/TAS/36	Étude sur les petites et moyennes entreprises	75 000	20 000	0
BIRD	JOR/ARS/31/INV/64	Substitution des PAH au CFC-12 à l'usine d'aérosols de Arab Chemical Industries	49 539	37 871	0
BIRD	OMA/HAL/41/TAS/08	Élimination de la consommation de halon par un programme d'assistance technique et le recyclage des halons	64 600	0	0
PNUD	NIR/FOA/34/INV/91	Élimination du CFC-11 dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide par la conversion à des systèmes à base d'une combinaison d'eau et de HCFC-141b à Global Plastic Industries, Ltd.	36 801	32 379	0
PNUE	GLO/SEV/32/TAS/224	Sensibilisation régionale et assistance Sud Sud	191 000	130 258	0

22. Le Gouvernement de la France a indiqué qu'il attendait que la République islamique d'Iran et la société retenue lui envoient un rapport sur l'étude pour procéder à l'annulation du projet d'étude sur les petites et moyennes entreprises en Iran (IRA/SEV/26/TAS/36).

23. La Banque a indiqué que l'élimination certifiée est prévue pour octobre 2004 dans le projet d'aérosols à Arab Chemical Industries en Jordanie (JOR/ARS/31/INV/64). La Banque a appris que les équipements ont été rendus inopérables ; toutefois le comité national de l'ozone du pays doit se réunir pour émettre un certificat de destruction. La Banque indiquera si l'élimination certifiée a eu lieu. Dans l'affirmative, le projet pourra être considéré comme ayant réalisé des progrès. Dans le cas contraire, la procédure habituelle serait l'envoi d'une lettre d'annulation possible ou l'annulation d'un commun accord selon la réponse du Gouvernement.

24. La Banque est en communication avec le Gouvernement d'Oman au sujet du projet de stockage des halons à Oman (OMA/HAL/41/TAS/08). La Banque a indiqué qu'elle fournirait une mise à jour à la 44^e Réunion sur la façon dont le pays souhaite procéder au sujet d'une annulation possible.

25. Le coordinateur régional du PNUD a conseillé à l'administrateur du Bureau de l'ozone d'envoyer une lettre officielle au PNUD/Bureau des services d'appui aux projets pour signaler que le projet de mousse à Global Plastic Industries au Nigeria devrait être annulé (NIR/FOA/34/INV/91). Tant qu'il n'y a pas de réponse, le PNUD ne peut préciser s'il y a « consentement mutuel » mais le Gouvernement nigérian a été informé de la question et mène une enquête interne avant de pouvoir confirmer l'annulation possible du projet.

26. D'après le PNUE, le projet de sensibilisation régionale et d'assistance Sud Sud (GLO/SEV/32/TAS/224) vise à fournir une assistance spécifique à un pays ou à une région pour sensibiliser le public et l'inciter à appuyer les efforts de conformité et permettre le partage des expériences des administrateurs de PAO avec d'autres intervenants dans la région. Les composantes de ce projet sont à différents stades quant à leur achèvement, leur niveau de décaissement et leur rapport financier final. Plus de 20 petits mémoires d'entente ont été conclus avec différents pays pour du matériel de sensibilisation. Le PNUE pense que certains progrès ont été réalisés par des pays/régions mais qu'ils n'ont pas été pleinement rapportés. Il s'attendait à ce que toute composante restante soit achevée d'ici décembre 2004 et offrait de fournir un rapport de situation complet à la 44^e Réunion du Comité exécutif.

Section IV : Incidence des projets retardés et annulés sur la conformité

27. L'annulation des projets n'a pas d'incidence sur la conformité puisque l'incidence maximale du projet de solvants en Argentine était de 7,1 tonnes PAO, le projet mondial de repérage n'avait aucune incidence directe sur l'élimination et le Gouvernement du Maroc a indiqué qu'il éliminerait complètement la consommation de CFC-11 à compter du 1^{er} janvier 2005. Pour les projets menacés d'annulation en l'absence de rapport à la 44^e Réunion, aucun pays ne risque de se trouver en situation de non-conformité pour les substances visées par ces projets.

Projets avec des retards de mise en œuvre et des problèmes de conformité

28. Plusieurs pays dont les plus récentes données sur la consommation de TCA et de CTC dépassaient les consommations de référence avaient des projets comportant des retards de mise en œuvre pour d'autres substances mais aucun projet ne portait sur la consommation de TCA ou de CTC. Il s'agit de l'Albanie (TCA), du Costa Rica (TCA), de l'Équateur (TCA), de l'Indonésie (CTC), du Kenya (TCA) et du Nigeria (CTC). Le Pakistan a également dépassé sa consommation de référence pour les halons et le CTC mais ses projets présentant des retards ne portaient pas sur ces substances. De même, le Vietnam avait un projet d'aérosols affichant des retards qui n'était pas relié à ses futures difficultés potentielles pour sa consommation de halons.

29. Cependant, trois pays dont la consommation de bromure de méthyle dépassait les consommations de référence, comptaient des projets sur le bromure de méthyle qui avaient fait l'objet d'une surveillance à titre de projets avec des retards de mise en œuvre. Il s'agit de l'Iran, du Liban et de la Thaïlande

30. Le projet sur le bromure de méthyle mis en œuvre par l'ONUDI (IRA/FUM/29/DEM/57) fait l'objet d'une surveillance à titre de projet affichant des retards de mise en œuvre. L'ONUDI a signalé quelques progrès à la 44^e Réunion. Le rapport de l'ONUDI indiquait que « le résultat de l'évaluation a démontré que sept chambres devraient être modifiées afin d'accroître l'efficacité de l'alternative proposée. Une liste précise des éléments à modifier devra être établie d'ici la fin de l'année et ensuite l'ONUDI procédera aux activités d'achat ». Un autre projet sur le bromure de méthyle concernant les oliviers était inclus dans le plan d'activités de 2004 mais n'a pas été déposé à la 44^e Réunion.

31. Le projet sur le bromure de méthyle au Liban (LEB/FUM/34/INV/46) mis en œuvre par le PNUD est un projet pluriannuel qui a été classé comme projet présentant un retard de mise en œuvre bien que la tranche approuvée à la 34^e Réunion ait été effectivement achevée.

32. Le projet sur le bromure de méthyle en Thaïlande (THA/FUM/33/TAS/135) mis en œuvre par la Banque mondiale est classé comme présentant un retard de mise en œuvre. Ce projet avait pour objectif la préparation d'une stratégie nationale d'élimination du bromure de méthyle qui fut soumise à l'examen du Comité lors de sa 44^e Réunion.

RECOMMANDATIONS

Le Comité exécutif pourrait envisager :

1. Prendre note, avec gratitude, des rapports sur les projets présentant des retards de mise en œuvre, transmis au Secrétariat par le Canada, la France, l'France, le Japon et les quatre agences d'exécution et contenus dans le document sur les projets présentant des retards de mise en France (UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/14).
2. Prendre note, avec gratitude, du rapport présenté conformément à la Décision 43/12 sur le projet d'assistance pour une campagne nationale d'information, d'éducation et de communication en vue de la conformité au Protocole de Montréal au Nigeria, mis en œuvre par le Japon (NIR/SEV/38/TAS/104).
3. Demander au Gouvernement du Japon de remettre des rapports sur les projets suivants, classés dans la catégorie des projets présentant des retards de mise en œuvre :

Code	Titre du projet	Catégorie de retard
CPR/REF/28/INV/302	Élimination des SAO dans la production de compresseurs à l'usine d'équipements de réfrigération de Changshu	Retards de 12 et 18 mois
CPR/REF/31/TAS/359	Élaboration d'une stratégie pour le secteur de l'entretien en réfrigération	Retards de 12 mois

4. Prendre note que le Secrétariat et les agences d'exécution appliqueront les mesures prévues suite à l'évaluation du Secrétariat, à savoir la réalisation de progrès, de certains progrès et d'aucun progrès, feront rapport et aviseront les gouvernements, le cas échéant.
5. Adopter les objectifs et les échéances mentionnés dans le tableau suivant :

Agence	Code	Titre du projet	Montants nets approuvés (\$US)	Montants décaissés (\$US)	Objectifs
PNUD	IND/ARS/28/INV/221	Élimination du CFC-11 par substitution des PAH à Syncaps.	161 518	115 215	Achèvement du projet d'ici mars 2005
PNUD	IND/ARS/29/TAS/244	Assistance technique pour un programme technique et de sécurité, destiné à aider les PME dans la fabrication de produits aérosols (Phase I)	155 000	130 127	Achèvement du projet d'ici mars 2005

6. Examiner les rapports remis à la réunion sur les projets suivants afin d'établir s'ils requièrent une annulation ou toute autre mesure, le cas échéant :
- a) Étude sur les petites et moyennes entreprises en Iran (IRA/SEV/26/TAS/36), projet mis en œuvre par la France, avec un décaissement de 20 000 \$US sur le montant de 75 000 \$US approuvé pour le projet et aucune élimination de SAO ;
 - b) Substitution des PAH au CFC-12 à l'usine d'aérosols Arab Chemical Industries (JOR/ARS/31/INV/64) en Jordanie, projet mis en œuvre par la Banque mondiale, avec un décaissement de 37 871 \$US sur le montant de 49 539 \$US approuvé pour le projet et aucune élimination de SAO ;
 - c) Élimination de la consommation de halon par un programme d'assistance technique et le recyclage des halons à Oman (OMA/HAL/41/TAS/08), projet mis en œuvre par la Banque mondiale, avec aucun décaissement sur le montant de 64 400 \$US approuvé pour le projet et aucune élimination de SAO ;
 - d) Élimination du CFC-11 dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide par la conversion à des systèmes à base d'une combinaison d'eau et de HCFC-141b à Global Plastic Industries, Ltd. au Nigeria (NIR/FOA/34/INV/91), projet mis en œuvre par le PNUD, avec un décaissement de 32 379 \$US sur le montant de 36 801 \$US approuvé pour le projet et aucune élimination de SAO ;
 - e) Sensibilisation régionale et assistance Sud Sud (GLO/SEV/32/TAS/224), projet mis en œuvre par le PNUE, avec un décaissement de 130 258 \$US sur le montant de 191 000 \$US approuvé pour le projet et aucune élimination de SAO.
7. Prendre note de l'annulation automatique des projets suivants :
- a) Conversion du MCF à un solvant de nettoyage aqueux à Argelite La Rioja, SA ; CIMCAM, SA ; Grimoldi, SA ; Heliolino SAIC ; Integral Metalurgica, SA ; Orbis Mertig SAIC ; Trosh, SA Unisol, SA et Buffalo, S.A. en Argentine (ARG/SOL/28/INV/91), projet mis en œuvre par la Banque mondiale, avec un décaissement de 85 085 \$US, au 31 décembre 2003, sur le montant de 216 717 \$US approuvé pour le projet et l'élimination de 2,3 tonnes PAO ; l'annulation étant due au non respect de l'échéance et de l'objectif fixés à la 43^e Réunion ;
 - b) Élimination des CFC dans la fabrication de mousse flexible (plaques) à Sodiflex et Tiznit Plastic S.A. au Maroc (MOR/FOA/23/INV/12), projet mis en œuvre par le PNUD, avec un décaissement de 505 820 \$US, au 31 décembre 2003, sur le montant de 517 300 \$US approuvé pour le projet ; l'annulation étant due au non respect des conditions fixées par la Décision 42/15(i) (v).
